



Non à la fermeture invisible des voies de régularisation Droit un rendez-vous pour toutes et tous en préfecture

« Je voudrais être régularisée. Sans régularisation, pas d'avenir, on ne peut rien faire, on ne peut pas travailler » réclame Diomandé qui tente depuis des mois d'obtenir un RV.

« Depuis trois mois, j'essaie de me connecter plusieurs fois par jour au site de la préfecture pour avoir un RV » raconte Karamoko, élève de bac professionnel, scolarisé en France depuis 4 ans.

« Je n'arrive pas à avoir de RV en sous-préfecture depuis des mois, dit Kalifa, lycéen à Bagnolet, et quand je sors, j'ai peur ».

Wahiba, mère d'un enfant lourdement handicapé, se désole : « Si nous n'arrivons pas à avoir un titre de séjour, nous ne pourrions pas le laisser en Institut Médico-Educatif. Il sera sans solution pour l'école et pour les soins ».

« Le plafond de notre appartement nous est tombé sur la tête, nous sommes considérés comme prioritaires pour un relogement, mais tant que je n'ai pas de papiers, ce n'est pas possible ». constate Yasmine.

Et Amina, étudiante en classe prépa, confie : « Tous les jours, j'ai peur de me faire expulser, de ne plus pouvoir continuer mes études. Je ne suis plus sereine, ça joue sur le moral, ça devient lourd à supporter... »

Dans ces quelques témoignages, toute l'angoisse que ressentent tant de personnes étrangères, de familles, de jeunes, confrontés à une impasse : profitant de la dématérialisation des prises de rendez-vous, les préfectures ont quasiment fermé les portes de l'admission exceptionnelle au séjour, seule voie d'accès à une vie normale pour nombre de personnes présentes en France depuis de nombreuses années, et qui vivent, travaillent, étudient parmi nous.

Ces pratiques préfectorales sont silencieuses et invisibles, puisque les files d'attente ont disparu, renvoient chaque usager à l'écran de son ordinateur, ou plus souvent de son téléphone, qu'il s'agisse d'accéder à une première demande ou d'un renouvellement. Elles favorisent trop souvent les trafics.

Mais surtout elles accroissent la précarité des personnes, souvent des parents et leurs enfants, et la souffrance sociale.

Ces pratiques préfectorales vont au-delà de la législation, qui prévoit différentes voies d'accès au séjour et devrait garantir à chacun de pouvoir déposer son dossier, recevoir un récépissé de dépôt et faire l'objet d'une décision, elle-même susceptible de recours.

Pire, elles sont parfois en contradiction avec la loi, puisque le Code du Séjour impose aux jeunes devenant majeurs de solliciter leur régularisation dans leur 19ème année, alors qu'ils ne peuvent trouver de RV depuis des mois, qu'ils voient leur parcours de formation fragilisé et leur insertion sociale et professionnelle compromise.

Malgré les mobilisations successives et des échos médiatiques importants, **les préfectures et sous-préfectures refusent le plus souvent tout dialogue constructif et toute évolution de leurs pratiques.** Ce silence est terrible pour les personnes qui attendent toujours de sortir d'une situation irrégulière qui leur est imposée.

Toute personne devrait avoir droit à un accueil, y compris physique, ou à un rendez-vous, y compris par le biais des sites internet. **Le Collectif inter associatif du Livre Noir, les associations mobilisées, les élus qui les soutiennent, ne se résignent pas à ce déni de droits.** Ils ont décidé, avec le soutien de nombreux avocats mobilisés sur ce sujet, **un nouveau dépôt collectif de référés le 10 décembre devant le tribunal administratif de Montreuil** pour tenter d'imposer la délivrance de rendez-vous.

**Ils appellent à un rassemblement, dans le strict respect des gestes barrières,
le jeudi 10 décembre à 14 h devant le Tribunal Administratif de Montreuil
(7 rue Catherine Puig M° Robespierre)**

**Accès à un rendez-vous rapide de dépôt de dossier pour tous.
Régularisation de toutes les personnes étrangères qui vivent, travaillent et étudient
parmi nous depuis des années. Rendons leur un avenir !**

Contacts : / resf93@gmail.com - cimade.montreuil.dm@gmail.com – ldh-bnrb@laposte.net